TRI

**Trions sans emboîter !**

**Pour gagner de la place dans le bac de tri, on peut écraser, aplatir ou compresser nos emballages. En revanche, on ne doit pas les emboîter ou les imbriquer au risque de compromettre leur recyclage. Explications.**

Lorsqu’on emboîte des emballages avant de les déposer dans le bac jaune, on empêche leur séparation par matière au centre de tri Brugeria.

En effet, une canette en aluminium cachée dans une boîte en carton risque de ne pas être reconnu par les appareils de tri. De même, il est important de séparer les composants d’un même emballage avant de les déposer dans le bac (exemple : pour un paquet de biscuits, séparer la boîte en carton et la barquette en plastique).

S’ils ne sont pas dissociés les uns des autres, nos emballages sont mal identifiés et ne seront donc pas envoyés vers leur filière de recyclage respective.

**Pour que nos emballages soient recyclés, trions-les sans les emboîter ! En vrac, pêle-mêle directement dans le bac jaune !**

**+ d’info sur trifyl.fr**